

Évaluation environnementale ex post et gestion environnementale d'un projet d'aménagement hydro-électrique : centrale de Sélingué au Mali

Souleymane DEMBÉLÉ

Laboratoire de recherche sur l'environnement en milieu tropical – UQAM, Québec-Canada

Souleymane DEMBÉLÉ : Diplômé en Gestion de l'environnement (Diplôme d'Études Professionnelles Approfondies (DEPA), Université Senghor, 2001) et actuellement Doctorant en sciences de l'environnement (Université du Québec à Montréal), Monsieur Dembélé a mené plusieurs études environnementales au Mali comme consultant et Directeur technique de GEDD-sarl (janvier 2002- mai 2004). Ces études concernaient la conduite des ÉIE ou l'évaluation environnementale de projets relevant des domaines hydro-agricoles, énergétiques, routiers et forestiers. Il a été aussi formateur de plusieurs groupes sociaux professionnels et cadres nationaux en ÉIE et en éducation environnementale respectivement pour le compte du Programme National des Infrastructures Rurales et du Programme de Formation Information en Environnement (PFIE) du CILSS de 2001 à 2003. Actuellement il est assistant de recherche au laboratoire de recherche sur l'environnement en milieu tropical où il mène des travaux de recherche sur la modélisation environnementale et l'optimisation des terres hydro-agricoles en milieu subsaharien.

Résumé : La centrale de Sélingué est construite sur un des affluents du fleuve Niger le « Sanakarani ». Cet ouvrage a été réalisé dans les années 1980 et durant cette période, peu de partenaires financiers étaient préoccupés par les questions d'évaluations environnementales. Ainsi, la non prise en compte de beaucoup d'aspects environnementaux a révélé au fil des ans des problèmes de gestion environnementale au fur et à mesure de l'exploitation du barrage.

Ces problèmes ont pour nom :

- Déplacement de populations faisant en sorte que les aspects culturels et d'attachement des populations à leurs terroirs ont été brisés ;
- Perturbations des activités économiques (agriculture et pêche) car le lac de retenue d'eau a empiété fortement sur les terres agricoles. La pêche traditionnelle a été intensifiée au sein du lac par la surexploitation avec l'afflux de nouveaux arrivants. En plus, ces derniers écoulent plus leurs produits vers la capitale située à une centaine de km environ. L'usage massif et incontrôlé d'intrants agricoles a accru les risques pour la santé humaine des populations riveraines ;
- Les populations ne bénéficient pas également des retombées significatives de la production d'électricité, car aucune mesure d'éclairage n'a été faite pour eux ;
- Au-delà de ces aspects, il y eut une évaluation environnementale ex post du projet. Cependant à l'analyse de ce rapport, on est en droit de penser plus à un diagnostic des problèmes plutôt qu'à une proposition allant dans le sens d'un plan de gestion environnementale. ;
- Cela soulève deux questions fondamentales à notre avis ;
- La démarche d'évaluation environnementale bien que réalisée prend-t-elle en compte tous les enjeux environnementaux et préoccupations majeures du projet ;
- N'est-il pas préférable d'élaborer des directives environnementales pour ce type de projet pour les utilisateurs et sécuriser les préoccupations des populations riveraines ;
- Cette communication vise donc à analyser les résultats de l'étude environnementale ex post du projet et à proposer des éléments pour améliorer la démarche d'évaluation environnementale dans ce domaine au Mali en général.